

Monsieur le ministre,

Les disparités de traitement à l'assurance-chômage selon notre lieu de résidence créent des injustices inacceptables. La situation des résident-e-s de Sherbrooke en mai dernier illustre bien les inégalités de la Loi actuelle.

En mai 2007:

- Les résident-e-s de la région économique de Sherbrooke devaient accumuler 665 heures d'emploi, soit 140 heures de plus que celles et ceux de Magog ou East-Angus (525), pour avoir droit à l'assurance-chômage;
- Les prestataires de Sherbrooke avaient droit à 13 semaines d'assurance-chômage de moins que les prestataires de Magog ou East-Angus;
- La méthode de calcul des prestations, qui diffère selon le lieu de résidence, désavantage les prestataires de Sherbrooke qui pouvaient perdre jusqu'à environ 100 \$ par semaine.

Pourtant l'ensemble des salarié-e-s paient le même taux de cotisation à l'assurance-chômage, peu importe leur lieu de résidence. Elles et ils doivent obtenir la même protection en situation de chômage.

Je joins ma voix à celle du Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE) et exige du gouvernement fédéral le retour à l'universalité du régime d'assurance-chômage sans discrimination en raison du lieu de résidence.

Signature : _____

The logo for the Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE) is written in a stylized, cursive script.

ne pas affranchir

M. Monte Solberg

Ministre des Ressources humaines

et du Développement social

Chambre des communes

Édifice de la Confédération, pièce 107

Ottawa, Ontario

K1A 0A6

Graphiq Illustration • 819.563.8039

The logo for the Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE) is written in a stylized, cursive script.

Mouvement des chômeurs
et chomeuses de l'Estrie

819.566.5811

www.lemcce.org